

La Compagnie des Alpes signe un accord cadre sur la priorité de réembauche dans les Destinations de Loisirs.

Renforcement et déploiement du dispositif de sécurisation des parcours saisonniers sur l'ensemble des activités du Groupe.

2 novembre 2015 – La Compagnie des Alpes (CDA), acteur de référence des loisirs a signé, ce jour, un accord cadre sur la priorité de réembauche dans les parcs du Groupe (Parc Astérix, Grévin Paris, Walibi Rhône-Alpes, Futuroscope, France Miniature), avec les représentants syndicaux.

Ce nouvel accord s'inscrit dans la continuité d'une politique sociale volontariste menée depuis plusieurs années par la CDA. En ciblant son action sur la sécurisation des parcours et sur le développement des compétences et de l'employabilité de ses collaborateurs saisonniers, le groupe se positionne résolument sur le terrain de l'innovation sociale, un levier-clé pour accompagner la croissance du secteur touristique.

Donner un accès prioritaire à l'emploi et favoriser la collaboration dans la durée.

Mis en œuvre dès la saison prochaine au sein de chaque parc du Groupe CDA concerné, **cet accord permettra aux collaborateurs saisonniers des Destinations de Loisirs d'accéder à un emploi de même nature pour la saison suivante.**

Ainsi, et à condition d'avoir rempli trois critères essentiels (présence effective, absence de sanction et évaluation positive), le salarié pourra effectuer sa demande sans passer **par le processus habituel de recrutement et accèdera donc prioritairement aux postes à pourvoir.**

Une nouvelle étape dans la politique sociale innovante du Groupe

Cet accord illustre la volonté du Groupe de poursuivre une politique ambitieuse et innovante. Il confirme l'importance que la CDA attache à la fidélisation de ses collaborateurs qui, sont les premiers acteurs de la « Très Grande Satisfaction » des clients.

Pour Dominique MARCEL, Président Directeur Général, « *Au-delà de notre spécificité saisonnière qui nous donne une responsabilité particulière sur nos bassins d'implantation, cet accord traduit la volonté de mener une politique sociale ambitieuse et innovante au sein de notre Groupe. Il permet la sécurisation de tous les collaborateurs saisonniers de nos sites, s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées en répondant à l'un des enjeux clés du secteur : disposer de professionnels compétents et expérimentés pour attirer et toujours mieux satisfaire nos clients.* »

Pour Christophe DUTOIT, Coordinateur syndical du groupe CFTC, « *Cet accord est un premier pas vers une professionnalisation accrue de nos saisonniers. En plus de représenter une assurance formalisée d'un emploi sur la prochaine saison, c'est également un atout pour tous les parcs du Groupe de bénéficier de collaborateurs formés et sensibilisés aux valeurs du Groupe et notamment la « Très Grande Satisfaction.* »

Pour Mohammed Biouti, Coordinateur syndical du groupe FO, « *L'accord signé aujourd'hui est une véritable satisfaction pour tous, car il répond et préempte plusieurs enjeux sociaux concernant les collaborateurs saisonniers. En effet, cette initiative sociale offre aux saisonniers une visibilité accrue et rassurante sur la saison future. De plus, pérenniser la relation d'année en année permet un véritable travail de suivi et donc une progression en termes de formation et de qualification, pouvant mener à des postes à responsabilité.* »

www.compagniedesalpes.com



Depuis sa création en 1989, la Compagnie des Alpes s'est imposée comme un leader incontesté de l'industrie des loisirs, dont il est actuellement le 10^{ème} acteur mondial. A la tête de 11 Domaines skiables parmi les plus prisés du monde (Tignes, Val d'Isère, Les Arcs, La Plagne, Les Menuires, Les 2Alpes, Méribel, Serre-Chevalier...) et de 13 Destinations de loisirs renommées (Parc Astérix, Grévin, Walibi, Futuroscope...), l'entreprise connaît un essor continu en Europe (France, Pays-Bas, Belgique, Allemagne ...) et plus récemment à l'international (Grévin Montréal en avril 2013, Grévin Prague en mai 2014, Grévin Séoul en juillet 2015 et contrats d'assistance ingénierie et management (Russie, Maroc, Japon)). La CDA détient en outre des participations dans 4 Domaines skiables dont Chamonix.

Au cours de son exercice clos le 30 septembre 2015, elle a accueilli près de 22 millions de visiteurs et réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 696 M€.

Avec plus de 5.000 collaborateurs, la Compagnie des Alpes construit avec ses partenaires des projets générateurs d'expériences uniques, à l'opposé d'un concept standardisé. Des loisirs d'exception pour le plus grand nombre.



CDA fait partie des indices CAC All-Shares, CAC All-Tradable, CAC Mid & Small et CAC Small.
ISIN : FR0000053324 ; Reuters : CDAF.PA ; FTSE : 5755 Recreational services

Contacts :

Compagnie des Alpes : Sandra PICARD +33.1 46 84 88 53 sandra.picard@compagniedesalpes.fr

Les Ateliers Corporate : Xavier YVON +33.1.45.72.23.61 xavier.yvon@lesatelierscorporate.com